

DELIVREE EN L'APPLICATION DE L'ARTICLE 2° du I de l'article 6 de la loi N° 2018-771 du 5 septembre 2018

Qualité des actions concourant au développement des compétences

## **SELARL LUSIS AVOCATS**

31-33 RUE DE MOGADOR – 75009 PARIS

N° SIRET : 53950424100016

N° déclaration d'activité : 11754812675

### **Satisfait aux exigences définies par**

- Article 1 du décret N° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle modifié
- Le Décret 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences modifié
- Articles 1 et 3 de l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit modifié
- Le Règlement de certification en vigueur disponible sur le site internet Socotec Certification France

### **Pour la ou les catégorie(s) d'action suivante(s) définies par le Code du Travail :**

- L. 6313-1 – 1° : Actions de formation
- L. 6313-1 – 2° : Bilans de compétences
- L. 6313-1 – 3° : Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV de la partie législative
- L. 6313-1 – 4° : Actions de formation par apprentissage, au sens de l'article L. 6211-2

**Délivré le :** 02/02/2022

**Valable jusqu'au :** 01/02/2025

*(Sous réserve du maintien de la conformité aux exigences applicables  
Seule la présence sur la liste publique des organismes de formation  
certifiés publiée par les autorités gouvernementales atteste de la  
validité du présent certificat.)*

**Thomas HENNIION** Directeur Opérationnel

